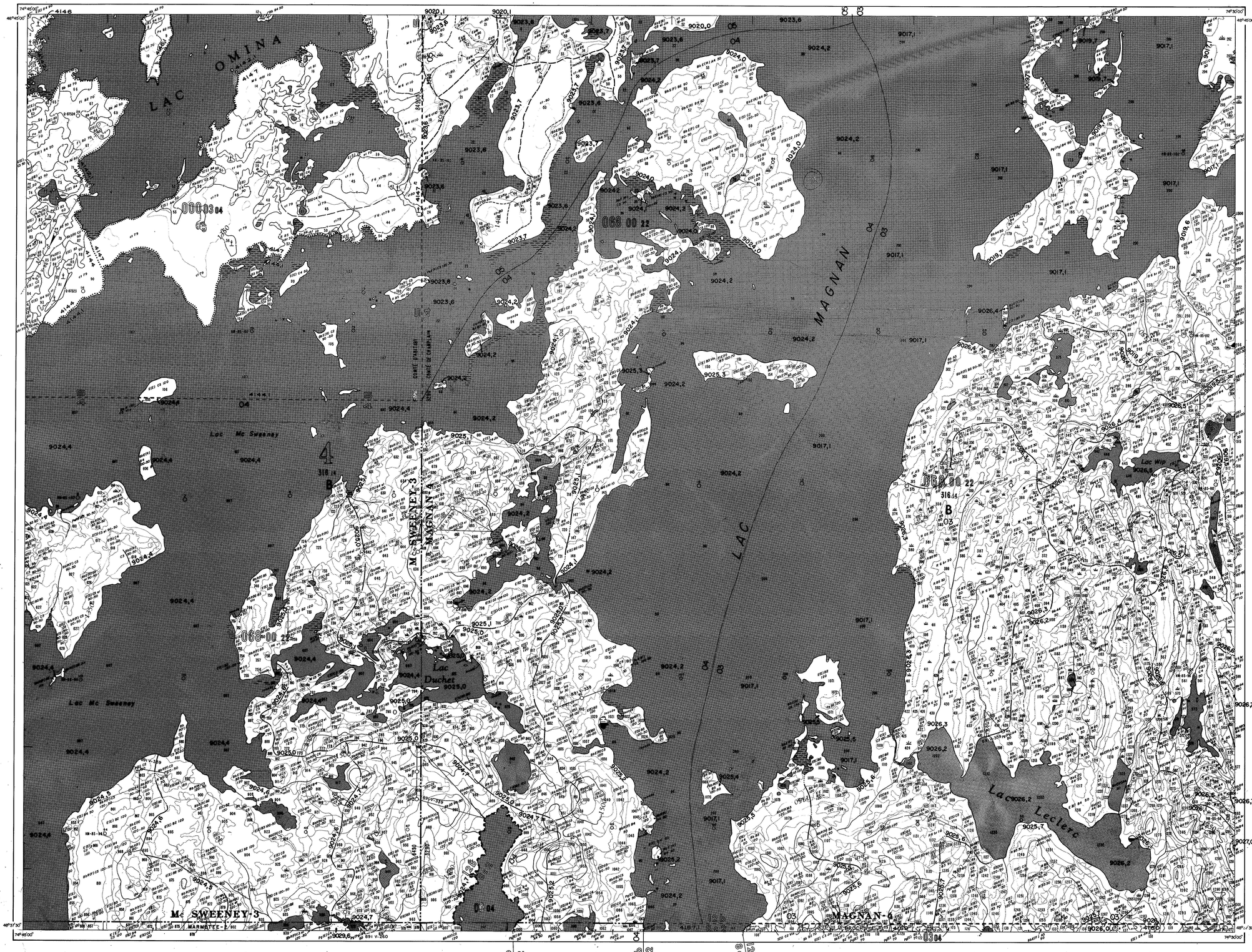

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S1)
— — — avec épinette noire et/ou pin rouge	R (S1)
— — à sapin et/ou pin rouge	R (SN)
— — à pin rouge	R (PN)
— — à pin gris	R (PG)
— — à pin blanc (valeurs)	R (PB)
— — à mélèze	R (LA)
— — à peuplier	R (PE)
— — à feuillus (plantation)	R P
Pessière	S
— — à épinette noire et/ou sapin blanc occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S1)
— — — avec thuya (valeurs)	S (C1)
— — — avec mélèze	S (LA)
— — — avec pin gris	S (PG)
— — — avec peuplier	S (PE)
— — — avec pin rouge	S (PN)
— — — avec pin blanc	S (PB)
— — — avec pin gris	S (PG)
— — — (plantation épinette blanche)	S (EP1)
— — — (plantation d'épinette rouge)	S (EP2)
— — — (plantation d'épinette noire)	S (EP3)
— — — (plantation d'épinette rouge)	S (EP4)
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S1)
— — — à thuya (valeurs)	S (C1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (SE)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — — à pin rouge	S (PN)
— — — à pin gris	S (PG)
— — — à peuplier	S (PE)
— — — (plantation)	S P
Pinède à pin blanc	P
— — — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PB)
— — — — avec thuya (valeurs)	P (PB) (C1)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (PB) (SE)
— — — — avec mélèze	P (PB) (LA)
— — — — avec pin gris	P (PB) (PG)
— — — — avec peuplier	P (PB) (PE)
— — — (plantation)	P (PB) P
Pinède à pin rouge	P
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PN)
— — — — avec thuya (valeurs)	P (PN) (C1)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (PN) (SE)
— — — — avec mélèze	P (PN) (LA)
— — — — avec pin blanc	P (PN) (PB)
— — — — avec peuplier	P (PN) (PE)
— — — (plantation)	P (PN) P
Pinède à pin gris	P
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PG)
— — — — avec thuya (valeurs)	P (PG) (C1)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (PG) (SE)
— — — — avec mélèze	P (PG) (LA)
— — — — avec pin rouge	P (PG) (PN)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PG) (PB)
— — — — avec peuplier	P (PG) (PE)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (PG) (S1)
— — — (plantation)	P (PG) P
— — — Plantation de pin sylvestre	P (PS) P
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (SE)
— — — à mélèze	C (LA)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin rouge	C (PN)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à peuplier	C (PE)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S1)
— — — (plantation de thuya)	C (CP)
Prucheraie	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — — à thuya (valeurs)	Pr (C1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (SE)
— — — à mélèze	Pr (LA)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — — à pin rouge	Pr (PN)
— — — à pin gris	Pr (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S1)
— — — (plantation)	Pr (PR) P
Mélèzin	Me
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me (LA)
— — — à thuya (valeurs)	Me (C1)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (SE)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (PB)
— — — à pin rouge	Me (PN)
— — — à pin gris	Me (PG)
— — — à peuplier	Me (PE)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S1)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me (LE)
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me (LJ)
— — — (plantation de mélèze laricin)	Me L

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance 1	Tendance 2
Mélangé	F (R)	F (R)
— — — avec pin blanc	F (R)	F (R) (PB)
— — — avec pin rouge	F (R)	F (R) (PN)
— — — avec mélèze	F (R)	F (R) (LA)
— — — avec sapin	F (R)	F (R) (S1)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E) (E)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E) (E)
— — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG) (PG)
— — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB) (PB)
— — — avec sapin	BB (S1)	BB (S1) (S1)
Bouleau à bouleau jaune avec mélèze	BJ (LA)	BJ (LA) (LA)
Feuillu d'essences tolérantes avec bouleau	BJ (F)	BJ (F) (F)
— — — avec sapin	BJ (S1)	BJ (S1) (S1)
— — — avec épinette rouge	BJ (E)	BJ (E) (E)
Peuplier avec sapin	Pe (S1)	Pe (S1) (S1)
— — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG) (PG)
— — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB) (PB)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E) (E)
— — avec mélèze	Pe (LA)	Pe (LA) (LA)
Feuillu à mélèze avec sapin	M (S1)	M (S1) (S1)
Mélange d'feuillus tolérants	M (F)	M (F) (F)
— — — avec sapin	M (F)	M (F) (S1)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu	F
— — — à essences intolérantes	F
— — — à essences tolérantes	F
— — — à sous-étage tolérant (plantation)	F
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	B
— — à bouleau jaune	BJ
Peuplier	Pe
Érablière rouge	Er
Érablière	E
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	E (B)
— — à bouleau jaune	E (BJ)
— — à peuplier	E (Pe)
— — à feuillus d'essences intolérantes	E (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	E (F)
Plantation d'érable à sucre	E (Sc)
— — de bouleau jaune	PBJ
— — de peuplier	PPe
— — de peuplier hybride	PPH
— — de mélèze d'ornement	P (LA)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — ND
Dénudé et semi-dénudé humide — T
Julonce — J

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole — A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe par trouée — co
Coupe partielle par bande — cb
Coupe partielle par bouquet — cq
Coupe partielle plus épaisse légère — cx
Chablis partiel — ch
Épidémie légère — ep
Brûlis partiel — br

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement. ⊖ 15-50 % ⊗ 50-99 %

ORIGINE*

Coupe totale — cf
Feu — br
Chablis total — ch
Épidémie sévère — es
Frache — fr
Plantation — p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	DASSES
10 (cas)	0-30 ans	70-30 (ans)	50-70 (ans)
30 *	31-50	80-50 *	70-80 *
50 *	51-80	90-70 *	80-90 *
80 *	81-100	100-80 *	90-100 *
120 *	101 et plus	120-90 *	100-120
		120-70 *	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Je(jeune inéquienne) Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 80 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 80 ans.
Vieilleux inéquienne Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges atteignent des dimensions Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 80 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	+
Forte	61 à 90 %	++
Extrême	91 et plus	+++
Superficie accidentée de pierres > 2 m		P

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0a-3a)	2 (4a-6a)	3 (7a-9a)	4 (10a-12a)	5 (13a-15a)	6 (16a+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

SCHÉMA DES IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1 S1 C3 S2 R C1 C3 S2 R1
- S1 — définition
- C3 — classe de pente
- S2 — classe d'âge
- R — groupe de l'origine
- C1 — perturbation
- C3 — origine
- S2 — classe de hauteur
- R1 — classe de densité
- R — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. ÉTAG. FOR. - GAUTHIER, PARENT & ASS. (PHOTO. 1987)
SIGNATURE : .....

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. ÉTAG. FOR. - PRODUITS FOREST. CAN. PACIFIQUE LTÉE (TENURE 2)
SIGNATURE : .....

Carte forestière : Photographie aérienne : 1985-87
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : / /
Déclinaison magnétique : 17.° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 4
Unité de gestion — 42
Unité d'aménagement — 2
Unité de sondage — 5*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement — 068°00'22"
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 316 14
Bassin primaire — 4
Bassin secondaire — B
Unité de gestion privée
Municipalité — 32 B/10
Division de recensement — 41 59*
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 12b*
Région écologique

Municipalité régionale de comté MRC 480 LE HAUT-ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32 B 14 S.E. S.O.	32 B 15 S.E. S.O.	32 B 16 S.E. S.O.
32 B 11 N.E. N.O. S.E. S.O.	32 B 10 N.E. N.O. S.E. S.O.	32 B 9 N.E. N.O. S.E. S.O.
32 B 6 N.E. N.O.	32 B 7 N.E. N.O.	32 B 8 N.E. N.O.

32 B/10 N.E.